AMICS-E&PI
Usinage,
Machines spéciales, Procédés Industriels

Maison de la Mécanique
45, rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

www.amics.fr
valerie.guerin@amics.fr
☎ 01 47 17 64 31 – 🖷 01 47 17 64 28

CHARTE ÉTHIQUE

Le respect des règles de concurrence constitue un principe de base de la politique de l'Amics-E&pi. Chaque adhérent du Syndicat doit en toutes circonstances se conformer aux lois et réglementations qui lui sont applicables.

Les informations sur le marché ou sur les concurrents doivent être obtenues auprès de sources et de moyens licites (informations spontanées et licites d'adhérents, informations ou études ayant un caractère public).

C'est dans le respect de ces règles que les adhérents du Syndicat doivent participer aux activités et réunions de l'Amics-E&pi.

Dans ce contexte, les participants aux réunions de l'Amics-E&pi respectent les règles suivantes :

1- DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

- Le secrétariat des réunions est assuré par un permanent de l'Amics-Eπ
- Avant chaque réunion un ordre du jour précis et conforme aux règles de concurrence doit être établi et adressé à chaque membre ;
- L'ordre du jour tel qu'il a été défini doit être respecté ;

2- DOCUMENTS ET INFORMATIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'ECHANGES ENTRE LES MEMBRES DE L'AMICS-E&PI

L'Amics-E&pi garantit la stricte confidentialité des informations et données individuelles fournies par les adhérents. Aucune donnée individuelle ne sera retransmise en l'état aux autres membres.

de l'Amics-E&pi pourra réaliser des statistiques, dans les limites résultant du droit de la concurrence. Dans ce cadre, les informations reçues, notamment les données chiffrées et statistiques, sont globalisées et rendues anonymes avant leur diffusion.

Les échanges d'informations de nature générale portant sur les tendances économiques et techniques du Secteur sont licites, notamment celles portant sur :

- les études en commun des marchés ;
- les échanges généraux sur la situation de la production ou des ventes dans une branche (échange de type statistique de données globalisées et rendues anonymes).
- les échanges sur les méthodes générales d'achat, de production ou de vente .
- les échanges d'informations sur les avancées ou problèmes dans la recherche ou les technologies nécessaires au développement du secteur ;
- les échanges d'opinions et d'expériences ;
- les échanges sur la normalisation et l'amélioration des produits ;
- les échanges sur la formation concernant les différents aspects du management ;
- les relations des professionnels du secteur avec les autorités publiques ;
- les échanges sur des questions relatives au droit du travail, aux relations sociales ;
- les échanges sur des problèmes juridiques que doivent affronter le secteur ou les adhérents.

3- SUJETS QUE LES MEMBRES DE L'AMICS-E&PI DOIVENT S'ABSTENIR D'ABORDER

Certains sujets de discussion sont proscrits au sein de de l'Amics-E&pi afin de se conformer aux règles de concurrence, en particulier toute discussion portant sur :

- les prix de revient ;
- les prix de vente ;
- les niveaux de marge ;
- les politiques tarifaires, les méthodes de détermination des prix, les calendriers d'évolution des prix ;
- les limitations de production ;
- les parts de marché (sous réserve des données agrégées pouvant valablement résulter des statistiques).

Les adhérents de l'Amics-E&pi s'abstiennent d'aborder des sujets de discussion pouvant entraîner des effets anticoncurrentiels sur le marché, en particulier visant à :

- limiter ou contrôler la production, les débouchés, le progrès technique ;
- dévoiler sa stratégie aux concurrents ;
- se répartir les marchés (parts de marché ou répartition géographique des marchés) ;

- se répartir les clients ;
- boycotter les produits ou services de clients ou fournisseurs ;
- se répartir les contrats, sélectionner des clients ou fournisseurs ;
- limiter l'accès d'autres entreprises au marché.

4- CONTENTIEUX

En cas de contentieux, l'Amics-E&pi pourra solliciter si nécessaire un avis juridique afin de s'assurer du respect du droit de la concurrence.

Christian Guérin
Délégué Général

Eric Laplace
Président

-o-o-oOo-o-o

Nom, Prénom .....

Fonction .....

Société .....

Date .....

« J'accepte la présente charte et m'engage à la communiquer à tous mes Collaborateurs en relation avec l'Amics-E&pi »

Signature & Cachet de l'Entreprise

précédés de la mention « lu et approuvé »